



Groupe consultatif sur le développement
du programme

Copenhague, 2-3 avril 1981

ICP/GPD 001(5)/9

4467B

4 mars 1981

ORIGINAL : ANGLAIS

L'ORGANISATION DES DISCUSSIONS TECHNIQUES LORS DES SESSIONS FUTURES DU COMITÉ REGIONAL

Généralités

Compte tenu de l'étude critique en cours, dont le but est d'examiner les structures de l'Organisation mondiale de la Santé eu égard à ses fonctions, et de la tendance récente à la décentralisation au profit des Régions de l'OMS, il conviendrait que le Comité régional revoit également ses méthodes de travail. C'est à ce propos que le Groupe consultatif sur le Développement du programme a été saisi en avril 1981 du rapport d'un sous-groupe du Comité (ICP/GPD 009) qui s'était réuni le 8 décembre 1980 pour examiner les incidences qu'auraient sur les travaux de ce dernier les résolutions WHA33.17 - Etude des structures de l'OMS eu égard à ses fonctions - et WHA33.19 - Périodicité des Assemblées de la Santé (Document EUR/RC31/3, Annexe 3). Le présent document a été rédigé pour satisfaire à la demande instantanée formulée par le Comité à sa trentième session, à savoir que soit revue l'organisation des discussions techniques.

A sa vingt-cinquième session, le Comité est convenu qu'il ne fallait pas supprimer les discussions techniques (EUR/RC25/4). A sa trentième session, cependant, la question s'est posée de savoir comment il convenait de les organiser et à quels intervalles elles devaient se tenir pour que les membres du Comité et le Bureau régional continuent à en tirer le meilleur parti possible. Or :

- a) on a noté qu'à l'avenir le budget programme ne serait examiné que tous les deux ans et que la résolution EUR/RC30/R7 avait recommandé que ces années-là les sessions aient lieu au Siège du Bureau régional de Copenhague;
- b) pour que certains points soient examinés de manière plus systématique, la possibilité de mettre à profit les sessions tenues hors du Bureau régional pour faire visiter aux participants des institutions sanitaires du pays hôte a suscité un intérêt croissant.

Méthode actuelle

Au cours des années passées, une journée par session était consacrée au sujet choisi pour les discussions techniques. La visite d'institutions sanitaires était parfois organisée le même jour et, dans certains cas, on a pu visiter des institutions sanitaires situées ailleurs dans le pays hôte pendant la semaine suivant la clôture de la session. A Helsinki, lors de la vingt-neuvième session du Comité, les visites furent axées sur des institutions sanitaires présentant un rapport direct avec le thème des discussions.

Propositions d'avenir

Comme l'a demandé le Comité à sa trentième session, les propositions ci-après lui sont soumises pour examen à sa trente et unième session.

Première possibilité. Pour s'aligner sur le cycle de budgétisation biennale, les discussions techniques n'auraient lieu que tous les deux ans, lorsque le budget programme est examiné et que les sessions se tiennent au Bureau régional (résolution EUR/RC30/R7). Le Comité pourrait choisir les sujets de discussions, les années où il n'examine pas le budget programme, rendant inutile l'inscription de ce point à l'ordre du jour les autres années. On disposerait ainsi du temps voulu pour préparer les discussions et pour consulter, en cas de besoin, les Etats Membres et/ou des experts nationaux. Les autres années, lorsque les sessions ont lieu dans les pays sur l'invitation des Etats Membres, la journée pourrait être consacrée à une série de visites techniques à des institutions sanitaires du pays hôte, selon un programme convenu entre le gouvernement hôte et le Bureau régional.

Deuxième possibilité. Si toutefois on juge nécessaire de continuer à organiser chaque année des discussions sur un sujet technique, le système actuel pourrait être maintenu.

Il serait utile dans ce cas que les visites organisées dans le pays hôte ne débordent pas le thème choisi et que l'on prévoit suffisamment de temps pour les préparer.

Durée des discussions techniques

Le sous-groupe du Comité, qui a examiné les incidences des résolutions WHA33.17 et WHA33.19, a proposé que les discussions se limitent au vendredi après-midi, de façon à ce que l'on achève dans la matinée l'examen des points à l'ordre du jour. Cela signifierait naturellement que le rapport de la session devrait être rédigé pendant la nuit du vendredi afin d'être soumis à l'examen du Comité le samedi matin.

Le Comité souhaitera peut-être laisser cette décision à la discrétion du Directeur régional qui devra tenir compte a) des exigences particulières au sujet choisi pour les discussions et b) du temps nécessaire pour que soient traités de manière satisfaisante tous les points et toutes les questions à l'ordre du jour du Comité.

Observations. Le Comité souhaitera peut-être prendre en considération le fait qu'à l'avenir les discussions techniques à l'Assemblée mondiale de la Santé pourraient aussi n'avoir lieu que tous les deux ans; si tel était le cas, les discussions techniques de ces deux organes se tiendraient probablement une année sur deux, conformément à la première proposition énoncée ci-dessus.

L'Annexe I ci-jointe contient la liste des sujets précédemment choisis pour les discussions techniques du Comité et l'Annexe II contient un projet de calendrier pour le Comité régional.